

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE

AVIS DE CONVOCAATION

A :	M. Jean-Marc Robitaille	M. Marc Campagna
	Mme Brigitte Villeneuve	M. Frédéric Asselin
	Mme Nathalie Bellavance	M. Clermont Lévesque
	Mme Marie-Claude Lamarche	M. André Fontaine
	M. Réal Leclerc	M. Sylvain Tousignant
	M. Serge Gagnon	M. Claire Messier
	M. Michel Morin	M. Stéphane Berthe
	M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal
	Mme Marie-Josée Beaupré	

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 25 MAI 2015 À 19 H**, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (277-05-2015);
2. Adoption de l'ordre du jour (278-05-2015);
3. Adoption du règlement numéro 637 – remboursement à la MRC Les Moulins des coûts reliés aux travaux de dragage et d'aménagement du ruisseau Lapointe et prévoyant un emprunt (279-05-2015);
4. Adoption du règlement numéro 630 – acquisition, de gré à gré, de divers lots aux fins de réserve foncière pour l'établissement d'un corridor de biodiversité et prévoyant un emprunt (280-05-2015);
5. Autorisation - affectation des soldes disponibles en réduction du solde de l'emprunt lors de refinancement desdits règlements (281-05-2015);
6. Autorisation – retour des excédents de fonctionnement de projet, suite à la fermeture des projets, aux excédents de fonctionnement affectés et non affectés (282-05-2015);
7. Dépôt du rapport du trésorier – adjudication de soumission - émission d'obligations au montant de 18 066 000 \$ (283-05-2015);
8. Renouvellement du contrat pour les services d'installation et de support des équipements d'urgence et systèmes véhiculaires (284-05-2015);
9. Adoption de soumission – aménagement paysager d'une section du boulevard de la Pinière et d'une section de l'avenue Claude-Léveillé – règlements 466-1 et 552 (285-05-2015);

10. Autorisation – impositions de suspension sans solde – dossiers numéros PISC-08052015-CF et PISC-08052015-NL (286-05-2015);
11. Avis de motion – règlement (#531-1) modifiant le règlement 531 – infrastructures et aménagement paysager sur le prolongement du boulevard Marcel-Therrien afin d'ajouter des travaux de réaménagement de l'intersection de la montée des Pionniers et l'entrée de l'hôpital Pierre-Le Gardeur et mise aux normes des systèmes de feux de circulation (287-05-2015);
12. Adoption du règlement numéro 1004-1-016 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1 afin d'exempter de frais une demande de permis portant sur la rénovation d'un ou des logements afin de l'adapter aux conditions des résidents à la suite d'une perte de mobilité ou d'un handicap (288-05-2015);
13. Adoption du second projet de règlement numéro 1001-243 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'encadrer les microbrasseries et l'usage à caractère érotique (retiré);
14. Adoption du second projet de règlement numéro 1006-017 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 1006 afin de consolider les sections applicables aux bars, restaurants et terrasses en une nouvelle section applicable aux cafés, restaurants, bars et microbrasseries (retiré);
15. Période de questions;
16. Levée de la séance (289-05-2015).

Donné à Terrebonne, ce 22^e jour du mois de mai 2015.

Denis Bouffard, avocat

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
25 MAI 2015**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 25 mai 2015 à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Marc Campagna
Marie-Claude Lamarche	André Fontaine
Réal Leclerc	Sylvain Tousignant
Serge Gagnon	Claire Messier
Marie-Josée Beaupré	Stéphane Berthe

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Madame la conseillère Nathalie Bellavance, Messieurs les conseillers Michel Morin, Paul Asselin, Frédéric Asselin, Clermont Lévesque, Jean-Guy Sénécal et Monsieur Luc Papillon, directeur général.

RÉSOLUTION NO : 277-05-2015

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : André Fontaine

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 278-05-2015

PROPOSÉ PAR : Claire Messier

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté en retirant les points numéros 13 (adoption du second projet de règlement 1001-243) et 14 (adoption du second projet de règlement 1006-017).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 279-05-2015

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE le règlement ayant pour objet de rembourser à la MRC Les Moulins les coûts reliés aux travaux de dragage et d'aménagement du ruisseau Lapointe et prévoyant un emprunt au montant de 258 500 \$ soit adopté sous le numéro 637.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 280-05-2015

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE le règlement décrétant l'acquisition, de gré à gré, d'une partie des lots 2 920 917, 2 921 301, 2 921 302, 3 249 437 et 2 921 108, des parties du lot 2 920 914 et des lots 2 921 023, 3 249 438 et 4 269 265, tous du cadastre du Québec, aux fins de réserve foncière pour l'établissement d'un corridor de biodiversité et un emprunt au montant de 10 769 700 \$ pour en payer le coût, soit adopté sous le numéro 630.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 281-05-2015

ATTENDU QUE les soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés au cours de l'exercice financier 2014 totalisent une somme de 906 463,68\$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'affecter ces montants en réduction du solde de l'emprunt lors de son refinancement ;

ATTENDU la recommandation CE-2015-620-REC du comité exécutif du 20 mai 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Claire Messier
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise que soient et sont affectés, en réduction du solde de l'emprunt lors de son refinancement, les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés dans l'exercice financier 2014 pour une somme totale de 906 463,68\$.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 282-05-2015

ATTENDU QUE plusieurs projets financés par l'excédent de fonctionnement et par les excédents de fonctionnement affectés au cours de son exercice financier terminé le 31 décembre 2014 dégagent un excédent de financement suite à leur fermeture ;

ATTENDU la recommandation CE-2015-621-REC du comité exécutif du 20 mai 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise que ces excédents de financement soient retournés aux excédents de fonctionnement affectés et non affectés selon le tableau suivant :

RÉSOLUTION	DESCRIPTION	SOURCE DE FINANCEMENT D'ORIGINE	MONTANT AUTORISÉ	MONTANT RÉALISÉ	EXCÉDENT DE FINANCEMENT
CE-2012-1506-DEC CE-2014-404-DEC	Remplacement des unités de ventilation à la caserne no 3 (Lachenaie)	excédent de fonctionnement affecté rénovation édifices	104 432,42\$	99 537,62\$	4 894,80\$
CE-2013-1216-DEC	Réfection du chalet au parc Le Castelet	excédent de fonctionnement affecté auto-assurance	111 367,95\$	103 109,53\$	8 258,42\$
CE-2013-1464-DEC	Raccordement entrée de services égout domestique et aqueduc au 2120, rue Boisvert	excédent de fonctionnement affecté assainissement	76 464,52\$	69 970,37\$	6 494,15\$
CE-2014-610-DEC	Aménagement paysager et asphaltage au 2120, rue Boisvert	excédent de fonctionnement affecté assainissement	22 064,45\$	19 474,88\$	2 589,57\$
CE-2012-336-DEC	Frais de fermeture du site DMS (dépôt de matériaux secs)	excédent de fonctionnement affecté environnement	28 043,63\$	24 086,51\$	3 957,12\$
CE-2013-606-DEC	Expertise géotechnique-suivi du comportement des talus à l'arrière des lots de la rue de Plaisance et de la place du Loiret	excédent de fonctionnement affecté contrôle érosion	16 056,35\$	15 267,05\$	789,30\$
CE-2013-1463-DEC	Expertise géotechnique du canal de dérivation de la rivière Mascouche	excédent de fonctionnement affecté contrôle érosion	13 656,70\$	12 878,79\$	777,91\$

RÉSOLUTION	DESCRIPTION	SOURCE DE FINANCEMENT D'ORIGINE	MONTANT AUTORISÉ	MONTANT RÉALISÉ	EXCÉDENT DE FINANCEMENT
CE-2012-432-DEC	Fourniture d'arbres aux nouveaux arrivants	excédent de fonctionnement affecté fonds de l'arbre	65 245,42\$	48 783,92\$	16 461,50\$
CE-2014-365-DEC	Contribution financière pour l'aménagement du Ruisseau de Feu dans le secteur boisé pour le contrôle du roseau commun et du cerf de Virginie	excédent de fonctionnement affecté fonds de l'arbre	21 000,00\$	--	21 000,00\$
CE-2014-1179-DEC	Poursuite du plan d'action – agrile du frêne – élagage, fourniture et plantation d'arbres au parc Aristide-Laurier	excédent de fonctionnement affecté – fonds de l'arbre	23 667,92\$	23 261,87\$	406,05\$
CE-2013-629-DEC	Programme des besoins fonctionnels et techniques (PFT) dans le cadre du projet de réaménagement et d'agrandissement de la caserne no 2	excédent de fonctionnement affecté rénovation édifices	21 940,01\$	6 543,52\$	15 396,49\$
452,08-2013	Réserves pour projets non récurrents au 31 décembre 2014	excédent de fonctionnement	510 334,62\$	448 542,91\$	61 791,71\$
				TOTAL	142 817,02\$

TABLEAU SOMMAIRE	
EXCÉDENT DE FINANCEMENT DES PROJETS RETOURNÉS À :	
excédent de fonctionnement	61 791,71\$
excédent de fonctionnement affecté assainissement	9 083,72\$
excédent de fonctionnement affecté auto-assurance	8 258,42\$
excédent de fonctionnement affecté contrôle érosion	1 567,21\$
excédent de fonctionnement affecté environnement	3 957,12\$
excédent de fonctionnement affecté fonds de l'arbre	37 867,55\$
excédent de fonctionnement affecté rénovations édifices	20 291,29\$
TOTAL	142 817,02\$

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 283-05-2015

PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve

APPUYÉ PAR : Claire Messier

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prend acte du rapport déposé par la trésorière, daté du 12 mai 2015, concernant l'adjudication d'une émission d'obligations au montant de 18 066 000\$ à Financière Banque Nationale inc., conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et en vertu du règlement numéro 56 de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 284-05-2015

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 250-05-2014, adoptée le 12 mai 2014, acceptant la soumission de la société P.E.S. Canada inc. pour les services d'installation et de support des équipements d'urgence et systèmes véhiculaires pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 194 948,16\$ (t.t.c.) avec quatre (4) options de renouvellement (SA14-8001) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA14-8001 pour les services d'installation et de support des équipements d'urgence et systèmes véhiculaires arrive à échéance le 15 juin 2015 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 18 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 136 666,18\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (1,81%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 11 mai 2015 ;

ATTENDU la recommandation CE-2015-607-REC du comité exécutif du 13 mai 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte le renouvellement du contrat pour les services d'installation et de support des équipements d'urgence et systèmes véhiculaires avec la société P.E.S. Canada inc., et ce, pour un (1) an à compter du 15 juin 2015, le tout pour une somme de 118 866\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0247 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 285-05-2015

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement paysager d'une section du boulevard de la Pinière et d'une section de l'avenue Claude-Léveillée (SA15-9035) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 15 avril 2015 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 5 mai 2015 à 11 h 01, à savoir :

Construction Vert Dure inc.	461 630,37\$ t.t.c.
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	484 411,37\$ t.t.c.
Les Entreprises Daniel Robert inc.	490 696,34\$ t.t.c.
P.N.G. Projets d'Aménagements inc.	538 704,73\$ t.t.c.
9114-5698 Québec inc. (Aménagement Sud-Ouest)	589 503,27\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Construction Vert Dure inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 12 mai 2015 par M. Martin Bérubé, architecte paysagiste de la firme BC2 ;

ATTENDU également le rapport daté du 12 mai 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 593 575,84\$ (t.t.c.) en date du 1^{er} avril 2015 ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 18 mai 2015 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Construction Vert Dure inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 25 mai 2015 ;

ATTENDU la recommandation CE-2015-631-REC du comité exécutif du 20 mai 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **CONSTRUCTION VERT DURE INC.**, datée du 4 mai 2015, pour l'aménagement paysager d'une section du boulevard de la Pinière et d'une section de l'avenue Claude-Léveillée, le tout pour un montant de 401 505\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 466-1 et 552.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0252 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 286-05-2015

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans les dossiers numéros PISC-08052015-CF et PISC-08052015-NL, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU les recommandations CE-2015-627-REC et CE-2015-628-REC du comité exécutif du 20 mai 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR André Fontaine
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde à être déterminée par la Direction du loisir et vie communautaire dans les dossiers numéros PISC-08052015-CF et PISC-08052015-NL.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 287-05-2015

Le conseiller Stéphane Berthe donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 531-1) modifiant le règlement numéro 531 afin d'ajouter les travaux de réaménagement de l'intersection de la montée des Pionniers et l'entrée du centre Hospitalier Pierre-Le Gardeur ainsi que la mise aux normes des systèmes de détection et la synchronisation des feux de circulation de la montée des Pionniers, du boulevard Marcel-Therrien jusqu'au chemin Saint-Charles, et ce, sans modifier le montant de l'emprunt.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 288-05-2015

PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1 afin d'exempter de frais une demande de permis portant sur la rénovation d'un ou des logements afin de l'adapter aux conditions des résidents à la suite d'une perte de mobilité ou d'un handicap, soit adopté sous le numéro 1004-1-016.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 289-05-2015

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier